

35

ETE 1986

Vol. 12, no 2

HISTOIRE DES TRAVAILLEURS QUEBECOIS

BULLETIN DU RCHTQ

NUMERO 35	ETE 1986	Vol. 12, no 2
-----------	----------	---------------

Assemblée annuelle du RCHTQ (9 mai 1986) 7

ETUDES

Boucher, R. Claude et Pierre Michaud,

Incidence de l'environnement sur les
conventions collectives. Le cas des
professeurs de langues à l'emploi de
la fonction publique fédérale (1969-
1981) 11

Cardin, Jean-François, La FTQ et la crise d'Octobre
1970 31

TEMOIGNAGE

Boudreau, Emile, Mes débuts dans le syndicalisme
international 45

Assemblée annuelle du RCHTQ

UQAM (9 mai 1986)

Les membres de l'exécutif terminant leur mandat ont soumis les rapports de leurs activités (voir ci-après).

Le nouvel exécutif élu comprend:

Présidence:	Richard Desrosiers (UQAM)
Secrétaire-trésorier:	François Touchette (UQAM)
Resp. du Bulletin:	Jacques Rouillard (U. de M.)
Resp. du Colloque:	Denyse Baillargeon (U. de M.)
Resp. de la Collection:	Charles Gagnon (UQAM)
Resp. des activités spéciales:	Robert Comeau (UQAM)
	Bernard Dionne (CEGEP St-Jérôme)

RAPPORT DU PRESIDENT

(Rapport présenté à l'Assemblée générale du RCHTQ, tenue à l'UQAM, le 9 mai 1986).

Si nous passons en revue les activités du RCHTQ pour l'année 1985-86, la publication du Bulletin et l'organisation du présent colloque ont pris une part importante du travail de l'Exécutif.

L'organisation de l'actuel colloque sur "le syndicalisme international et la société québécoise" a principalement relevé de la responsabilité de Joanne Burgess et de Robert Comeau, auxquels s'est joint Marcel Leduc pour les contacts avec les milieux syndicaux.

Le Bulletin du Regroupement a connu trois (3) nouvelles parutions, grâce au travail du responsable du Bulletin, Jacques Rouillard. A signaler que le prix d'abonnement du Bulletin a été augmenté de même que son tirage.

Au chapitre des activités culturelles, l'Exécutif a initié une nouvelle formule en organisant à l'intention des membres du RCHTQ une rencontre cinéma/histoire avec la projection d'extraits des films "La turlute des années dures" et "Caffé Italia", en présence des réalisateurs Richard Boutet et Paul Tana, et de l'historien Bruno Ramirez.

Enfin, l'Exécutif a travaillé à la relance d'une collection axée sur la publication de thèses récemment terminées et a travaillé au réaménagement des statuts du RCHTQ (qui devront éventuellement être soumis à l'Assemblée du RCHTQ).

Richard DESROSIERS
Département d'histoire, UQAM

Rapport du secrétaire-trésorier du R.C.H.T.Q. - François Touchette

1. Bilan financier en date du 31 mars 1986

En caisse: \$887.57

Comptes à payer: \$262.50

Surplus de l'année: \$625.07 (voir note 1)

Malheureusement je ne suis pas en mesure de fournir des explications plus détaillées sur les opérations financières parce que tous les éléments comptables me sont parvenu que très récemment.

2. Membership: 61 membres individuels
21 membres institutionnels dont 19 payants

Notons qu'en 1985 il y avait 17 membres institutionnels et 49 membres individuels. L'augmentation de cette année s'explique par une relance auprès d'anciens abonnés qui n'avaient pas renouvelés leur cotisation mais cela à demander beaucoup d'énergie de la part de l'exécutif. Il y aurait lieu de prévoir une personne aux abonnements pour rejoindre les étudiants et professeurs du 2e et du 3e cycle que l'on touche à peine, ainsi que les syndicats, bibliothèques etc. Il reste beaucoup à faire pour augmenter le membership.

3. Cotisation: Il y a eu augmentation des cotisations au R.C.H.T.Q. qui sont passées de \$6.00 pour les membres individuels à \$8.00 et de \$10.00 à \$15.00 pour les institutions. Cette augmentation fut adoptée par l'exécutif lors d'une réunion tenue le 13 septembre 1985. Deux éléments ont contribué à cette augmentation soit le coût de revient de chaque numéro qui était de \$165.00 à maintenant \$200.00 et qui comprend la photocopie. Deuxièmement le désir de l'exécutif de concrétiser des activités spéciales reliés à l'histoire des travailleurs. Ce fut la soirée cinéma / histoire des travailleurs qui a coûté \$107.00 avec un revenu de \$10.00.

4. Administration: Disons qu'au point de départ j'ai tenté de ramasser les divers morceaux administratifs du R.C.H.T.Q. qui il faut le dire étaient bien cachés. J'ai constitué un fonds d'archive pour le R.C.H.T.Q. donc avis aux intéressés qui possèdent encore des chaînons manquants de l'histoire du R.C.H.T.Q.

Puis je me suis mis à la tâche! C'est-à-dire ouvrir un livre-comptable, répondre au courrier en souffrance, déposer les chèques à temps, faire les paiements, prendre des notes et rédiger les procès-verbaux du R.C.H.T.Q.

Note 1: Ce surplus s'explique d'une part par une subvention de l'UQAM pour le colloque tenu en 1985 qui a défrayé le coût du double de l'automne 1985. D'autre part ce surplus provient de la vente de numéros antérieurs.

ouvrir un casier postal au département d'histoire de l'UQAM au nom du R.C.H.T.Q.
etc. En un mot m'impliqué dans l'aventure du R.C.H.T.Q.

5. Prévision budgétaire:

- augmentation de 40% au niveau du membership individuel et de 100% au niveau institutionnel (voir note 2)
- revenu \$800.00 membres individuels
 600.00 membres institutionnels
 200.00 ventes de numéros antérieurs
total: \$1600.00
- Dépenses: 3 numéros à \$200. chacun: \$600.00
 activités spéciales \$300.00
 total: \$900.00
- surplus: \$700.00

Note 2: En tenant compte d'une personne préposée aux abonnements pour 1986-87.

INCIDENCE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le cas des conventions collectives des professeurs de langues à l'emploi de la fonction publique fédérale (1969-1981)

Résumé

Cette recherche a pour objectif une meilleure compréhension de l'évolution du contenu des conventions collectives. À cette fin, elle étudie la relation entre les changements observés dans un ensemble de conventions collectives d'un groupe d'enseignants et les changements observés au sein de l'environnement économique et de l'environnement politico-social. L'étude de cette relation est particulièrement importante à une époque où les conditions de travail semblent de plus en plus soumises aux pressions exercées par l'environnement. Cette recherche permet d'observer une relation entre les changements qui apparaissent dans les conventions collectives étudiées et les changements majeurs au sein des environnements économique et politico-social.

R. Claude Boucher
Pierre Michaud
Université d'Ottawa

Au Canada, comme dans la plupart des pays industrialisés, l'organisation systématique des relations de travail est un phénomène relativement récent. Dans le monde de l'éducation, la syndicalisation des enseignants remonte à peine à plus d'une décennie. Au Québec, par exemple, la première convention collective des enseignants à l'échelle provinciale date de 1969.

Certaines recherches ont été effectuées dans le domaine des relations de travail en éducation. On se doit notamment de citer les travaux de Tessier (1972), Hall et Carroll (1973) Miskel (1974), Lipsky et Drotning (1973), Graham (1976), Moore (1976), Cole (1977), Zuelke & Mohreich (1977), Gallagher (1978), Chambers (1981) et Retsinas (1982). Ces recherches sont limitées à l'étude d'une ou de quelques conditions de travail contenues dans une convention collective et à quelques mises en relation de variables d'intérêt.

Le but de cette recherche est d'en arriver à décrire l'évolution d'un ensemble de conventions collectives en fonction de certaines caractéristiques du milieu ambiant. Comme dans le cas des recherches mentionnées précédemment, il s'agit d'une étude de cas. Elle s'en distingue cependant du fait qu'elle emploie un modèle longitudinal d'une part, et d'autre part, elle se veut plus globale en considérant l'ensemble des conditions de travail des enseignants.

Cet article est divisé en trois parties: la première propose une méthodologie permettant d'atteindre l'objectif de recherche, la deuxième présente les résultats obtenus en appliquant cette méthodologie et la dernière permet aux chercheurs de faire les commentaires et recommandations qui sont de mise.

I - LE SCHEME DE RECHERCHE

L'échantillon

Les chercheurs utilisent l'ensemble des conventions collectives des professeurs de langues à l'emploi de la fonction publique fédérale. Les conventions collectives de ces enseignants sont particulièrement intéressantes pour plusieurs raisons.

Premièrement les seules analyses portant sur cet ensemble de conventions de travail sont celles réalisées par la Commission des relations de travail dans la fonction publique du Canada. Deuxièmement, entre 1969 et 1981, ce groupe d'enseignants a conclu huit conventions collectives avec son employeur.

La méthodologie

Pour développer une méthode permettant d'étudier l'évolution des conventions collectives en fonction des caractéristiques du milieu, les chercheurs définissent une manière de faire l'observation et la mise en relation de ces deux ensembles. En d'autres mots, ils identifient dans un premier temps une manière d'observer les changements dans les conventions collectives, dans un deuxième, un moyen d'observer les caractéristiques de l'environnement, et dans un troisième, une méthode de mise en relation de ces deux variables.

a) L'analyse terminologique

Le contenu des conventions collectives est étudié au moyen de l'analyse terminologique de Viel (1974), ce qui permet de dégager différents types de changements: changements à incidence monétaire et changements normatifs en faveur de l'une ou de l'autre des parties.

L'analyse terminologique porte sur l'article de la convention

collective. Celle-ci constitue la plus petite unité logique de ces documents. De plus, afin d'éviter d'étudier séparément les changements au sein d'une trentaine d'articles contenus dans l'ensemble des conventions collectives, ce qui ferait un travail fort atomisé, les chercheurs ont choisi de les regrouper en cinq ensembles à l'aide des facteurs du Collective Negotiation Index (Tessier, 1972)¹.

En résumé, l'analyse terminologique consiste à observer une séquence de changements dans un ensemble de conventions collectives; ceux-ci sont ensuite regroupés suivant les cinq facteurs du Collective Negotiation Index, puis ils sont classifiés comme de type normatif ou monétaire et enfin on identifie la partie bénéficiaire.

b) Les indicateurs de l'environnement

Ces changements, ainsi comptabilisés pourront ensuite être mis en relation avec certaines caractéristiques de l'environnement. Des contraintes contextuelles ont forcé les chercheurs à ne retenir que les environnements économique et politico-social pour fins d'étude.

Compte tenu de la complexité des environnements retenus, les chercheurs ont décidé d'utiliser différents indicateurs afin de les décrire (Taylor, 1980). Ainsi, en ce qui touche l'environnement économique, l'indice du coût de la vie et des prix à la consommation, le taux d'escompte de la Banque du Canada, la dette nette du gouvernement fédéral, l'indice du revenu réel au Canada, les titres canadiens

¹ Les facteurs de Tessier regroupe les différents articles des conventions collectives sous les titres: avantages monétaires, méthodes et matériel, affectations et procédure, évaluation et l'environnement. Il faut se garder de confondre le facteur "avantages monétaires" avec les changements à incidence monétaire.

négociables et le nombre de chômeurs au Canada ont servi d'indicateurs économiques. Ces derniers ont permis d'identifier une période de croissance économique qui couvre les années 1969 à 1973 et une période de ralentissement économique qui couvre les années 1974 à 1981. Les quatre premières conventions collectives de l'ensemble retenu dans cette recherche ont été conclues en période de croissance économique, et les quatre suivantes en période de ralentissement.

L'environnement politico-social a également été mesuré à l'aide d'indicateurs pertinents. Ainsi ont été retenus l'entrée en vigueur de la loi sur les langues officielles, le nombre de professeurs embauchés par année, le nombre de professeurs affectés à d'autres fonctions dans d'autres ministères, le nombre de professeurs qui ont quitté la fonction publique. L'analyse de ces différents indicateurs a permis de dégager deux phases bien distinctes au plan de l'environnement politico-social étudié. D'une part, il y a une période de croissance des priorités politico-sociales qui s'étend de 1969 à 1976. D'autre part, il y a une période de décroissance des priorités politico-sociales qui commence à se manifester à compter de 1977 et qui se maintient jusqu'à la fin de la période étudiée, soit 1981.

c) La mise en relation

Les chercheurs utilisent la méthode d'analyse graphique pour étudier la relation entre les changements observés dans les conventions collectives et les changements observés dans l'environnement économique et dans l'environnement politico-social. La méthode d'analyse graphique est particulièrement utile dans le cas des études longitudinales où l'échantillon est restreint (Parsenson, Baer, Kratochwill, Levin, 1978), (Thomas 1981).

Elle permet également de dégager des tendances et de voir dans quelle mesure il y a concomitance dans l'évolution de deux ensembles de données. La nature graphique plutôt que mathématique de l'approche fait qu'elle n'a pas la rigueur de l'analyse de régression dont elle s'inspire: elle ne permet pas d'établir des intervalles de confiance comme le fait l'erreur type d'estimé, et il n'y a pas moyen de déterminer la proportion de la variance qui soit commune. L'approche graphique n'est pas un substitut à l'analyse de régression, au contraire elle a un autre domaine d'application: les cas où il y a peu de données et où il importe primordiallement d'établir des tendances.

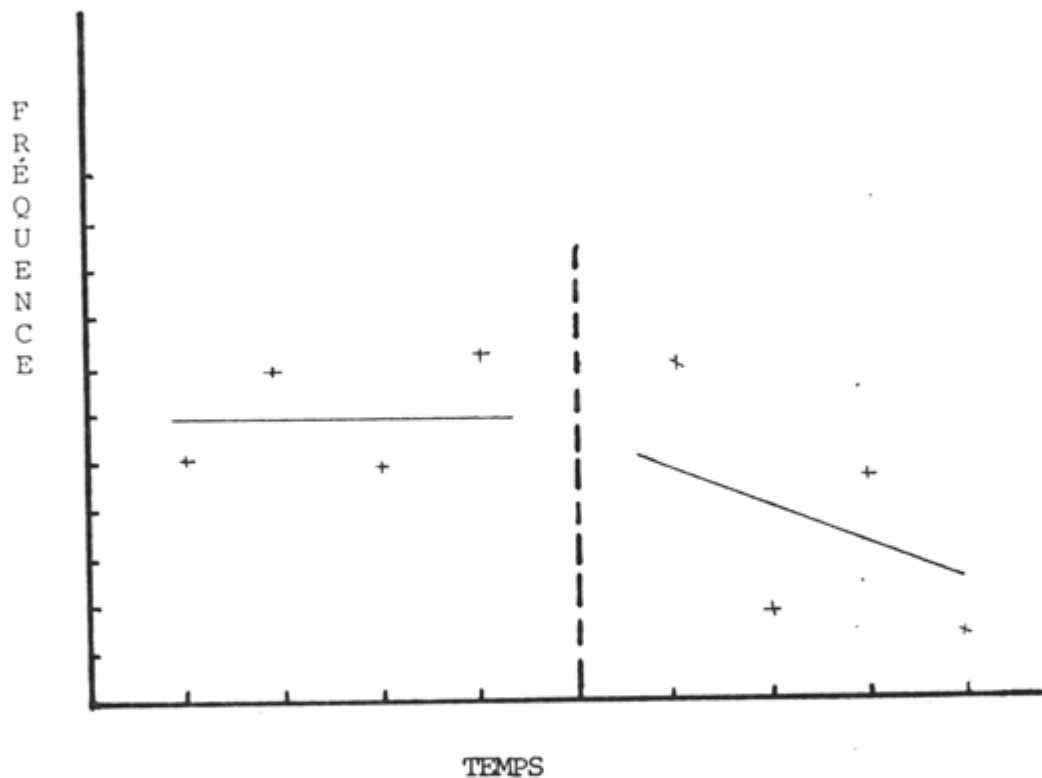
Ainsi à la figure I, on a fait le graphique de la fréquence d'un événement en fonction du temps. En l'abscisse, (l'axe du temps), on a indiqué un changement (ou un traitement) au point X_c . Ce dernier permet donc d'identifier deux périodes soit celle avant le changement et celle qui y fait suite. En comparant l'évolution d'un phénomène auquel correspond une séquence d'événements durant ces deux périodes, il est possible de comparer chaque période, de déceler des tendances et de juger l'impact d'un traitement.

Dans le cas représenté à la figure I on remarque la stabilité du phénomène observé durant la première période et une décroissance durant la seconde. Les droites à la figure I représentent la moyenne des points qui y sont inscrits.

II - LES RESULTATS

Aux fins de l'étude des changements observés dans les conventions collectives, seuls ont été retenus les changements à incidence monétaire et les changements normatifs en faveur des enseignants. Les changements

FIGURE I
REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION
LONGITUDINALE D'UN PHENOMENE



en faveur de la partie patronale ou de l'unité de négociation en tant que syndicat ont été laissés de côté parce que leur nombre n'était pas significatif. Tel qu'expliqué précédemment, ces changements sont regroupés suivant les facteurs du Collective Negotiation Index.

Dans cette section les auteurs présentent successivement le nombre total de changements observés dans les conventions collectives étudiées puis mettent ceux-ci en relation avec les indicateurs de l'environnement économique dans un premier temps et les indicateurs de l'environnement politico-social dans un deuxième.

Le tableau I présente le nombre de changements à incidence monétaire observés en faveur des professeurs de langues au cours de leurs huit premières conventions collectives.

Tableau I

NOMBRE DE CHANGEMENTS A INCIDENCE MONETAIRE OBSERVES
EN FAVEUR DES PROFESSEURS DE LANGUES

Ordre des collectives	Facteurs de Tessier		
	Avantages monétaires	Méthodes et matériel	Affectations et procédures
1 ^{ère} convention collective			
2 ^o c.c.	2		1
3 ^o c.c.	8	2	
4 ^o c.c.	2	1	
5 ^o c.c.	7	2	
6 ^o c.c.	4	1	1
7 ^o c.c.	3	1	
8 ^o c.c.	3		

Le premier constat de recherche est le peu de changements observés d'une convention collective à l'autre. L'exception se situe lors de la troisième et de la cinquième convention collective où l'on a observé 10 et 9 changements à incidence monétaire. Cependant, lors d'autres conventions il n'y a eu que trois changements du genre. De plus les chercheurs n'ont observé aucun changement à incidence monétaire correspondant à deux facteurs du Collective Negotiation Index: à savoir l'environnement et l'évaluation.

Le tableau II présente les changements normatifs observés en faveur des professeurs de langues dans leurs huit premières conventions collectives.

Tableau II

TABLEAU DES CHANGEMENTS NORMATIFS OBSERVES EN FAVEUR
DES PROFESSEURS DE LANGUES

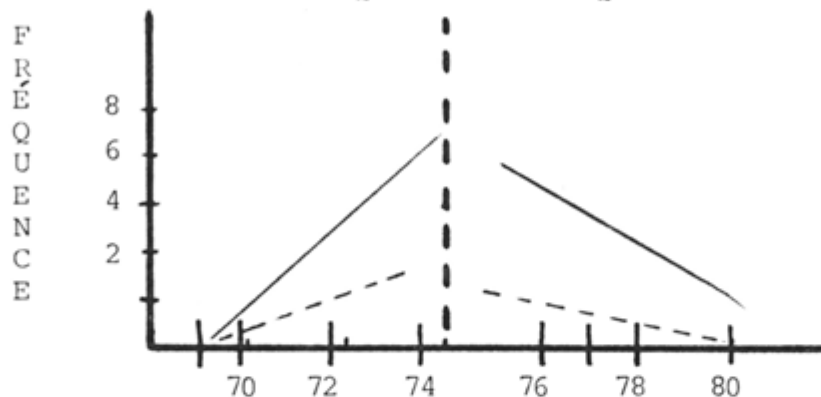
Ordre des conventions collectives	Facteurs Tessier			
	Avantages monétaires	Méthodes et matériel	Affectations et procédures	Évaluation
1 ^{ère} c.c.				
2 ^o c.c.			1	
3 ^o c.c.	1		1	
4 ^o c.c.	3	1		2
5 ^o c.c.	3	1	2	
6 ^o c.c.				1
7 ^o c.c.	2	2		1
8 ^o c.c.				1

Le tableau II démontre aussi le faible taux de changements de type normatif qui se produisent lors d'une négociation. On remarque cependant que ceux-ci sont mieux répartis selon les facteurs du Collective Negotiation Index que ne le sont les changements de type monétaire. Toutefois, les chercheurs n'ont pas observé de changements pour le facteur environnement au cours de la période allant de 1969 à 1981.

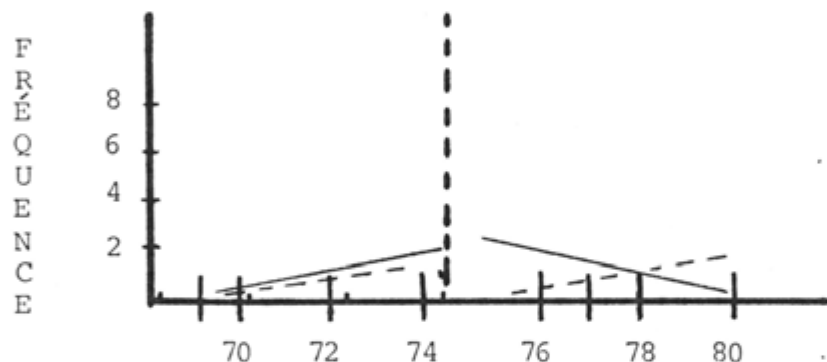
Figure II

GRAPHIQUES DE LA RELATION ENTRE LA
FRÉQUENCE DES CHANGEMENTS ET LES CONDITIONS
ÉCONOMIQUES PAR FACTEUR DU CNI
CROISSANCE DÉCROISSANCE
ÉCONOMIQUE ÉCONOMIQUE

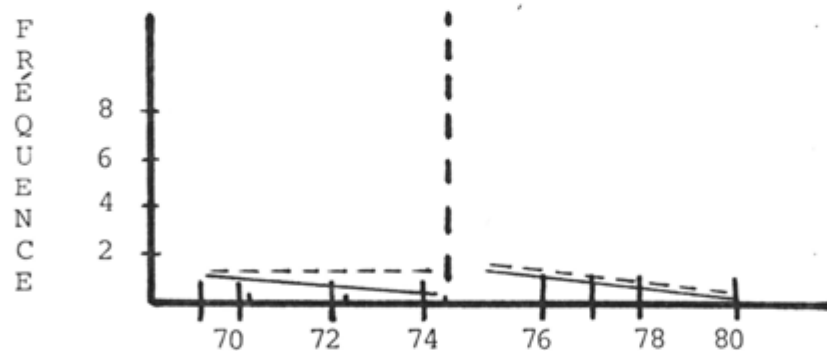
AVANTAGES
MONÉTAIRES



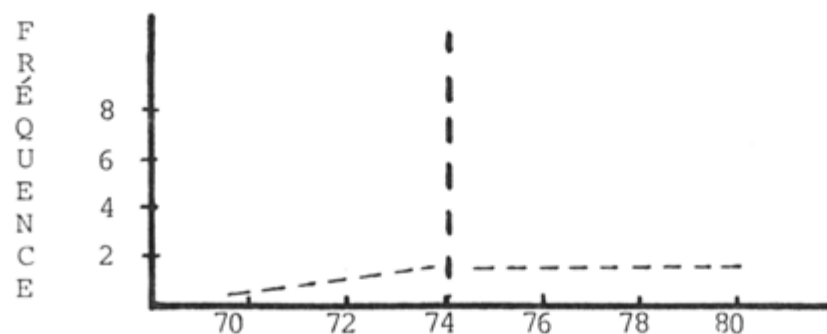
MÉTHODES
ET
MATÉRIEL



AFFECTATIONS
ET
PROCÉDURES



ÉVALUATION



————— Changeement à incidence monétaire
----- Changeement normatif

La figure 2 présente les graphiques qui illustrent la relation entre les changements de type monétaire et normatifs et les conditions économiques pour chacun des facteurs du Collective Negotiation Index. Cette figure semble indiquer que le facteur "avantages monétaires" est celui qui fluctue le plus en fonction des conditions économiques. En effet, durant la période de croissance économique, les gains des professeurs de langues considérés comme avantages économiques ont été très nombreux. Durant la période de décroissance, ces gains furent beaucoup moins nombreux.

Pour les facteurs: "méthodes et matériel" et "affectations et procédures", on observe des gains qui sont trop peu nombreux pour être considérés comme significatifs.

Enfin, pour le facteur "évaluation" on observe un maximum de deux gains à incidence normative mais aucun gain à incidence monétaire. Pour le facteur "environnement" les chercheurs n'ont identifié aucun gain à incidence monétaire ou normatif au cours de la période d'observation.

La figure III est conçue comme celle qui précède; elle décrit la relation entre les changements dans les conditions travail des professeurs de langue et le niveau des priorités politico-sociales du milieu ambiant.

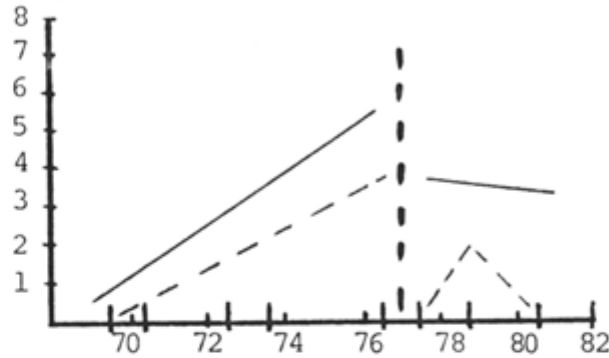
Dans le cas des avantages monétaires, il y a eu croissance des gains en faveur des professeurs de langues tant et aussi longtemps que le gouvernement a accordé priorité à la bilinguisation de la fonction publique fédérale. Après 1977, il y a eu stabilisation, même déclin.

Figure III

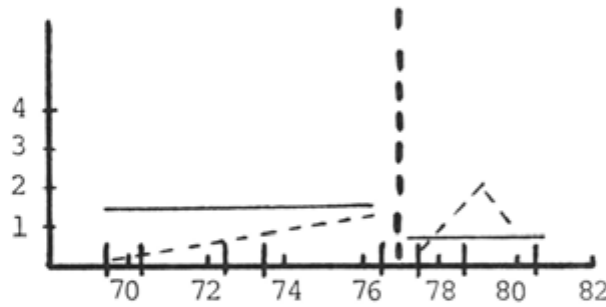
GRAPHIQUES DE LA RELATION ENTRE LA FRÉQUENCE
DES CHANGEMENTS ET LES CONDITIONS
POLITICO-SOCIALES PAR FACTEUR DU C.N.I.

CROISSANCE DÉCROISSANCE
ÉCONOMIQUE ÉCONOMIQUE

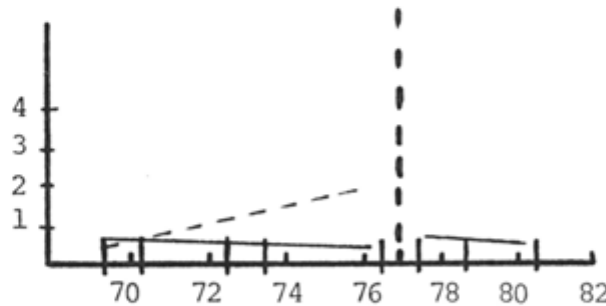
AVANTAGES
MONÉTAIRES



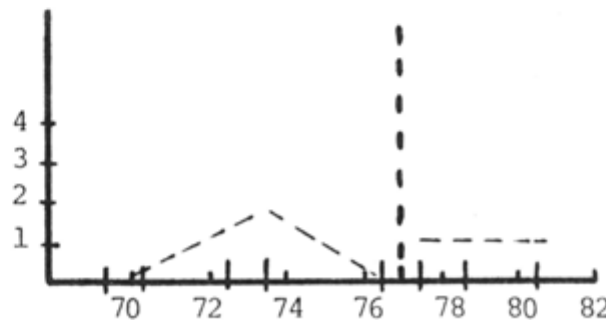
MÉTHODES
ET
MATÉRIEL



AFFECTATIONS
ET
PROCÉDURES



ÉVALUATION



————— Changement à incidence monétaire
----- Changement normatif

Pour le facteur "méthodes et matériel" il semble y avoir une diminution du niveau des gains à incidence monétaire entre les deux périodes. On remarque aussi une forte fluctuation des gains normatifs durant la période de décroissance des priorités politico-sociales.

Pour les facteurs "affectations et procédures" et "évaluation" on n'a observé que très peu de changements dans les conditions de travail et il est difficile d'y déceler une tendance significative. Enfin comme dans le cas précédent on fait le constat d'aucun changement pour le facteur "environnement".

Interaction des environnements

Les chercheurs ont observé un changement majeur au sein de l'environnement économique et un changement majeur au sein de l'environnement politico-social. Cependant, ces changements ne se sont pas produits en même temps. Toutefois, il y a eu un certain chevauchement entre la période de croissance économique et la période de croissance des priorités politico-sociales. Dans les deux cas, il y a eu croissance au cours des années 1970, 1971, 1972 et 1973. Il y a eu aussi un certain chevauchement entre la période de ralentissement économique et la période de décroissance des priorités politico-sociales. Dans les deux cas, il y a eu diminution des gains syndicaux au cours des années 1977, 1978, 1979, 1980 et 1981. Il n'y a donc que trois années, soit 1974, 1975 et 1976 où se pose la situation suivante: l'environnement politico-social continue à être caractérisé par une croissance des priorités alors qu'au sein de l'environnement économique on observe un certain ralentissement. Que se passe-t-il alors au plan des changements dans les conventions collectives des enseignants? Parmi les conventions

collectives étudiées dans cette recherche, une seule, soit celle conclue le 31 mars 1976, a été négociée au cours de la période 1974-1976. Il s'agit de la cinquième convention collective du groupe étudié. L'étude d'une seule convention collective ne permet pas de dégager des tendances ou de porter un jugement sur la relation entre les changements observés dans les conventions collectives des enseignants et les deux environnements qui connaissent des états différents. Tout au plus, on peut formuler des constatations sur une convention collective en particulier, à partir de l'analyse du tableau 3.

Ce tableau précise le nombre de changements observés en faveur des professeurs de langues dans la cinquième convention collective en comparaison avec le nombre de changements observés dans la quatrième convention collective alors qu'il y avait croissance économique et croissance des priorités politico-sociales et en comparaison avec le nombre de changements observés dans la sixième convention collective alors qu'il y avait à la fois ralentissement économique et décroissance des priorités politico-sociales. Ce tableau permet de constater que dans la cinquième convention collective, le nombre de changements observés en faveur des professeurs de langues a été égal ou supérieur par rapport à la quatrième convention collective et ce dans presque tous les cas. L'exception se situe au niveau des articles contenus sous le facteur évaluation. Si on examine maintenant les changements de la cinquième convention collective par rapport à ceux de la sixième, on se rend compte de la situation suivante. Dans presque tous les cas, le nombre de changements observés dans la cinquième convention collective est généralement plus élevé que dans la sixième. Les seules exceptions se

Tableau 3

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DE CHANGEMENTS

	Convention collective		
	4 ^o	5 ^o	6 ^o
Avantages monétaires			
- changements à incidence monétaire	2	7	4
- changements normatifs	3	3	0
Méthodes et matériel			
- changements à incidence monétaire	1	2	1
- changements normatifs	1	1	0
Affectations et procédures			
- changements à incidence monétaire	0	0	1
- changements normatifs	0	2	0
Évaluation			
- changements normatifs	2	0	1

situent au plan des changements à incidence monétaire dans les articles contenus sous le facteur affectations et procédures et des changements normatifs dans les articles contenus sous le facteur évaluation. À partir de l'analyse de cette situation, on pourrait croire que les fluctuations observées au sein de l'environnement politico-social sont plus importantes que les fluctuations observées au sein de l'environnement économique, ou encore que l'environnement économique agit avec quelques années de retard sur l'environnement politico-social. Dans une vision systémique de la réalité, il s'agirait d'un délai.

III - RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Cette recherche a permis dans un premier temps, d'élaborer un modèle opérationnel qui se prête à l'analyse globale de la relation entre

le contenu d'une convention collective et un certain nombre de variables environnementales, et dans un deuxième temps, d'appliquer le modèle à l'étude de la relation entre l'environnement écono-politico-social et le contenu des conventions collectives des professeurs de langue à l'emploi de la Fonction publique fédérale.

Même si le modèle élaboré est général, il n'en demeure pas moins applicable à bien d'autres contextes. Cependant, les conclusions qui découlent de son utilisation dans un contexte spécifique sont propres à ce milieu.

L'analyse des conventions collectives conclues dans différents milieux de travail, par le biais de la même démarche, permettrait, si les conclusions concordent, de prévoir un scénario général de l'évolution des conventions collectives. Ainsi, on pourrait en arriver à anticiper les tendances au plan des changements dans les conventions collectives à partir des tendances observées dans l'environnement économique et dans l'environnement politico-social.

Dans le cas de cette étude, il est tout de même intéressant de noter l'étroite relation entre les gains classés comme monétaires au Collective Negotiation Index et les variables témoins de l'environnement. Ces gains ne se sont réellement estompés qu'un certain temps après le début de la crise économique de 1974 soit vers 1976. On peut donc s'interroger à savoir si l'économie a agi avec un certain délai, sur les conditions monétaires des professeurs de langues, ou si c'est la décroissance des priorités politico-sociales accordée à l'enseignement des langues dans la fonction publique fédérale qui a agi.

On remarque aussi le peu d'incidence du milieu ambiant sur les gains dits non-monétaires. Il semble donc que si le milieu ambiant a une incidence significative sur l'évolution des bénéfices normatifs des professeurs de langue, ce sont d'autres variables environnementales que celles reliées aux conditions économiques, politiques et sociales du milieu qui agissent.

L'application à différents contextes du modèle élaboré dans cette recherche pourrait permettre d'établir certaines constantes, ou paramètres au plan de l'évolution des conventions collectives. Le modèle est applicable aux conventions collectives des enseignants et avec quelques modifications à d'autres groupes occupationnels. Les chercheurs souhaitent voir le modèle appliqué à d'autres contextes et de le voir tenir compte de différentes variables environnementales.

BIBLIOGRAPHIE

- Chambers, J.G. The impact of bargaining and bargaining statistics on the earnings of public school teachers: a comparison in California and Missouri. Economics of Education Review, Fall 1981. 1(4), 467-481.
- Cole, R.E. Some salary effects on Arkansas teachers of professional negotiations occurring in the absence of statutory sanctions. Journal of Collective Negotiations in the Public Sector, 1977, 6(1), 63-72.
- Gallagher, D.G. De facto bargaining and teacher salary levels: the Illinois experience. Journal of Collective Negotiations in the Public Sector, 1978, 7(3), 243-254.
- Graham, L.A. Means to an end: collective bargaining and teacher benefits. Viewpoints, 1976, 52(6), 7-19.
- Hall, W.C., & Carroll, N.R. The effect of teachers' organization on salaries and class size. Industrial and Labor Relations Review, January 1973, 26(2), 834-841.
- Kratochwill, T.R., ed. Single subject research: strategies for evaluating change. New-York: Academic Press, 1978, 316 p.
- Lipsky, D.B., & Drotning, J.E. The influence of collective bargaining on teachers' salaries in New York State. Industrial and Labor Relations Review, October 1973, 27(1), 18-35.
- Lipsky, D.B., & Drotning, J.E. The relation between teacher salaries and the use of impasse procedures under New York's Taylor law 1968-1972. Journals of Collective Negotiations in the Public Sector, 1977, 6(3), 229-244.
- Miskel, C. Teacher and administrator attitudes toward collective negotiation issues. Education and Urban Society, May 1974, 6(3), 284-296.
- Moore, G.A. The effect of collective bargaining on internal salary structures in the public schools. Industrial and Labor Relations Review, 1976, 29(3), 352-362.
- Retsinas, J. Teachers: bargaining for control. American Educational Research Journal, 1982, 19(3), 353-372.
- Taylor, C.L. Indicator systems for political, economic and social analysis. Cambridge, Mass.: Delges Chlager, Gunn and Hair Publishers, 1980, 242 p.

- Tessier, J.H., Jr. Attitudes of Kansas teachers toward the scope of collective negotiations. Thesis submitted to the Department of Education and to the Faculty of the Graduate School of the University of Kansas in partial fulfillment of the requirements for the degree of Doctor of Education, 1972.
- Thomas, A. Time series analysis: a practical tool for school administrators. Paper presented at the Ontario Educational Research Conference, Toronto, décembre 1981.
- Viel, A. L'analyse des conventions collectives dans la fonction publique fédérale: une expérience. Relations Industrielles, 1974, 29(2). 289-304.
- Zuelke, D.C., & Frohreich, L.E. The impact of comprehensive collective negotiations on teachers' salaries: some evidence from Wisconsin. Journal of Collective Negotiations in the Public Sector, 1977, (6)1, 81-88.

LA F.T.Q. ET LA CRISE D'OCTOBRE 1970*

par Jean-François Cardin

Introduction

La Crise d'Octobre 70 représente, sans l'ombre d'un doute, un des événements majeurs de l'histoire du Québec des 25 dernières années. Certains ont même diagnostiqué qu'il s'agissait de "la pire crise de notre histoire". Quoiqu'il en soit, elle constitue un événement qui aura eu des conséquences incalculables sur l'évolution du Québec, tant au niveau des individus que des institutions. Nous allons tenter de voir ici, comment la F.T.Q., de son côté, a traversé cette crise.

Les années 1960

Pour bien comprendre la réaction de la F.T.Q. en octobre 70, nous devons faire un retour sur les années 60, afin d'analyser les relations qui ont prévalu durant cette période entre le mouvement terroriste et le mouvement syndical.

*: Texte d'une communication prononcée au colloque du R.C.H.T.Q. le 9 mai 1986. Ce texte est tiré d'une thèse de maîtrise, dirigée par Jacques Rouillard, que nous avons déposée en novembre 1985 et qui portait sur "Le mouvement syndical québécois et la Crise d'Octobre 1970". Nous en avons extrait les aspects les plus pertinents concernant la F.T.Q.

Entre 1963, année de sa fondation, et 1970, année où survient la Crise d'Octobre, le F.L.Q. connaît une évolution significative au plan idéologique. Alors qu'au début, le F.L.Q. prétendait vouloir libérer le peuple québécois dans son ensemble, on remarque que progressivement, surtout après 1965, il se veut le mouvement de libération des travailleurs québécois.

En conséquence, le F.L.Q., dans son journal La Cognée et dans plusieurs autres de ses textes, s'est intéressé de près aux syndicats et à l'actualité syndicale. On suivait de près les prises de positions des syndicats face à l'indépendance du Québec et au socialisme. De même, on était très au fait des luttes syndicales menées un peu partout au Québec et on ne se gênait pas pour appuyer certaines grèves, notamment en faisant exploser des bombes. Enfin, signe indéniable de leur intérêt pour le syndicalisme, plusieurs felquistes ont, à un moment où à un autre de leur cheminement, fait de l'action syndicale.

Donc, au plan stratégique, les syndicats constituaient pour le F.L.Q. des lieux privilégiés de propagande et d'infiltration. Au plan idéologique, par contre, ils étaient plutôt mal perçus. Ainsi, les penseurs felquistes rejetaient sans équivoque l'action syndicale traditionnelle, qu'ils trouvaient trop timide, trop conciliante envers les patrons et insuffisamment combative. C'est ainsi qu'on pouvait lire régulièrement dans La Cognée des attaques très dures envers les chefs syndicaux, que l'on accusait de maintenir contre leur gré les travailleurs dans une attitude modérée et légaliste. A cet égard, on doit

dire que la F.T.Q. était critiquée encore plus sévèrement que les autres centrales. Cela était dû au fait qu'elle était traditionnellement associée au "syndicalisme américain" et qu'elle conserva longtemps une image plus fédéraliste que sa principale rivale, la C.S.N.

Par exemple, dans le numéro de février 66 de La Cagnée, on pouvait lire le passage suivant, un des plus significatif:

M. Rancourt, le secrétaire général de la F.T.Q., appartient à cette génération de syndicalistes canadiens qui se sont vendus corps et âme à la fois au colonialisme politique et au colonialisme syndical. Pour M. Rancourt, poursuit-on, comme pour la plupart de ses collègues de la F.T.Q., c'est un péché contre le fédéralisme "canadian" et l'internationalisme dirigé de Washington que de vouloir régler les affaires québécoises entre Québécois".

Voyons maintenant comment, à la F.T.Q., on réagissait à ces attaques.

Compte tenu de ce que l'on vient de voir, la position de la F.T.Q. et des autres centrales est facile à prévoir: à travers toutes les déclarations, les textes officiels et les témoignages recueillis, on retrouve une condamnation sans équivoque et presque unanime du terrorisme et du F.L.Q.

Pour bien comprendre ce rejet catégorique du terrorisme, il faut se souvenir que la F.T.Q. est demeurée officiellement anti-séparatiste jusqu'à la toute fin des années 60. En conséquence, comment pouvait-on demander à une centrale officiellement fédéraliste et modérée, d'appuyer la manifestation la plus radicale du nationalisme indépendantiste, fut-ce au nom de la libération des travailleurs?

Rappelons que, dès 1961, le Congrès de la F.T.Q. se prononce

officiellement et sans détour contre le séparatisme, alors perçu non sans raison comme une idéologie propre à la bourgeoisie. Deux ans plus tard, en 1963, la même instance condamne "les actes terroristes comme arme de combat national".

L'apogée du sentiment fédéraliste au sein de la F.T.Q. survient en 1966 alors que, conjointement avec la C.S.N. et l'U.C.C., elle présente au gouvernement provincial un mémoire préparé par nul autre que Pierre-Elliott Trudeau, et qui se pençait en faveur d'une version timidement améliorée du régime fédéral.

Alors qu'au plan idéologique, comme on vient de le voir, le message du F.L.Q. était ignoré ou carrément rejeté par les syndicats, l'appui stratégique qu'il prétendait apporter aux travailleurs, sous forme de bombes, de tracts ou autrement, suscitait chez les dirigeants syndicaux une réprobation encore plus vive. L'explosion d'une bombe, survenant sur les lieux d'une grève qui perdure, était la pire chose qui pouvait arriver à un responsable syndical, m'ont affirmé plusieurs. Il fallait d'abord s'empresse de dissocier le syndicat du F.L.Q. et de son geste. Ensuite, il fallait tant bien que mal continuer à mener la grève, à organiser des manifestations d'appui, tout en évitant de donner des occasions aux agitateurs et ainsi favoriser la démobilisation dans les rangs.

A la fin de la décennie 60, la perception de la F.T.Q. face à la question nationale se transforme, dans le sens d'un plus grand nationalisme. Elle suit en cela une évolution semblable observée au sein des autres centrales et chez un nombre croissant de Québécois. Ainsi, au congrès de 1969, les observateurs constatent que nombre de militants appuient le programme du Parti québécois,

fondé un an plus tôt. L'indépendance politique n'est plus perçue comme un projet suicidaire pour les travailleurs, mais bien au contraire comme une option parmi d'autres qu'il faut envisager. Suite à cette évolution, la perception de la Fédération face au F.L.Q. va changer sensiblement à la toute fin des années 60. Si l'action terroriste est toujours condamnée sans équivoque, on en est toutefois plus aux dénonciations simplistes du phénomène. On décèle un effort pour expliquer le terrorisme et y trouver des causes profondes. Sans tenter de justifier leurs actes, on sent une volonté d'expliquer ce qu'on appelle (entre guillemets) "l'impatience des jeunes" en tant que phénomène sociologique symptomatique d'une société malade. Le Québec de 1969 est en effet beaucoup plus impatient, pessimiste et mal dans sa peau que le Québec de 1960; l'impasse des questions nationale et sociale a suscité un mécontentement croissant au sein de la population, en particulier chez les jeunes et les citoyens défavorisés des zones urbaines. Le diagnostic de la situation québécoise que fait la F.T.Q., doit tenir compte, désormais, de ce mécontentement. Selon Louis Laberge, en 1969, le F.L.Q. ne constitue que la frange la plus radicale et la plus désespérée de ce mouvement de mécontentement populaire. Passons maintenant à la réaction de la F.T.Q. lors des Événements d'Octobre.

La F.T.Q. et les Événements d'Octobre 1970

C'est dans un contexte de mécontentement et de contestation, après cinq ans de manifestations diverses, de débrayages étudiants et de

grèves, plus violentes les unes que les autres, que surviennent les Événements d'Octobre. Après un été relativement calme, un calme d'avant tempête, le F.L.Q., plus motivé que jamais, décide de passer à l'action le 5 octobre 1970, par l'enlèvement d'un diplomate britannique, James Cross, suivi, quelques jours plus tard, par celui du ministre québécois du Travail, Pierre Laporte.

La réaction de la F.T.Q. en octobre 70 se divise en deux phases bien distinctes, que séparent l'adoption de la Loi des mesures de guerre, le jeudi 16 octobre.

On note en effet que, jusqu'à l'adoption des mesures de guerre, la réaction du mouvement syndical se distingue par sa modération et la recherche d'un terrain d'entente entre les terroristes et les gouvernants. Essentiellement, les porte-parole de la F.T.Q., tout comme ceux des syndicats affiliés et des autres centrales, prêchaient pour la ligne souple et pour le maintien des négociations. Ce message des leaders syndicaux était essentiellement motivé par la volonté de sauvegarder la vie des otages et par le désir d'éviter à tout prix le recours à des mesures extrémistes, qui ne pourraient qu'entraîner, selon les syndicats, une aggravation de la situation et une limitation des libertés civiles.

Cette première attitude modérée des syndicats, avant la Loi des mesures de guerre, était notamment le résultat d'une alliance ponctuelle et informelle entre le mouvement syndical, les dirigeants du Parti Québécois et d'autres représentants de la bourgeoisie nationaliste, tels l'équipe du journal Le Devoir et certains universitaires engagés.

Cette alliance va se concrétiser par une déclaration commune, le soir du 14 octobre, au bas de laquelle se trouvait, avec 16 autres signatures, celles de Louis Laberge et de Fernand Daoust. Lors de cette réunion, de concert avec les autres signataires, messieurs Laberge et Daoust réitéraient leur espoir de voir le gouvernement et les terroristes en venir à une entente négociée. Ils réaffirmèrent également le caractère québécois de la crise, car on appréhendait depuis quelques jours une action d'éclat de la part du gouvernement fédéral.

Puis, ce qui devait arriver arriva. Le matin du 16 octobre, le parlement fédéral adopta la Loi des mesures de guerre, déclenchant par le fait même une vague sans précédent d'arrestations arbitraires. Parmi les 500 personnes qui furent arrêtées sous le coup de cette loi, nous évaluons le pourcentage de syndicalistes à environ 20 %. Ces derniers provenaient bien sûr de la frange la plus radicale du mouvement et, sans être tous des vedettes comme Michel Chartrand, étaient néanmoins reconnus pour leur militantisme, leurs opinions de gauche et leur perspective plutôt élargie de l'action syndicale. Ainsi, on constate que les arrestations frappèrent davantage le Conseil central de Montréal et la C.S.N., que la F.T.Q., sans doute perçue par les autorités comme plus modérée et donc moins dangereuse.

L'adoption des mesures de guerre, le matin du 16 octobre, provoque cependant un changement significatif de l'attitude de la F.T.Q. et amène une riposte soutenue de la part du mouvement syndical. Délaissant les appels timides au dialogue, les centrales passent désormais au premier rang de la lutte contre ce qu'elles appelaient

le "double terrorisme du F.L.Q. et de l'Etat".

La violence de la répression gouvernementale va pousser les centrales à s'unir, tant au plan de la pensée que de l'action, en un des plus solides front commun qu'elles aient jamais formé. C'est dans cette foulée que le 21 octobre 1970, va avoir lieu un événement historique sans précédent dans l'histoire du mouvement syndical, soit la tenue, au centre Mgr Marcoux à Québec, d'une assemblée monstre réunissant les plus hautes instances de chacune des trois centrales. Cette réunion, où l'on adoptera une prise de position commune face aux événements en cours, constituera bien sûr la plus spectaculaire manifestation de ce front commun intersyndical.

La position du front commun, à laquelle adhéra officiellement la F.T.Q., se résume, comme nous l'avons vu, à une double condamnation. Les centrales condamnent d'abord sans équivoque le F.L.Q. et la violence comme moyen d'action. La population, affirme-t-on, ne s'est pas reconnue dans le F.L.Q. à qui l'on nie, d'ailleurs, ses prétentions ouvriéristes.

Dans un deuxième temps, on condamne tout autant l'action du gouvernement et la Loi des mesures de guerre. La suppression des libertés civiles, affirme-t-on, est injustifiable et ne sert qu'à apeurer davantage la population et à mettre à leur place les mouvements d'opposition. "Il y a beaucoup plus de maux sociaux à corriger que d'anarchie à réprimer", disait-on.

La lutte à la Loi des mesures de guerre se poursuit jusqu'en janvier 1971, alors que l'attention du front commun s'était tournée en priorité vers la défense des prisonniers politiques, toujours incarcérés sous le coup des mesures d'exception. Dans cette foulée,

la F.T.Q. rendit publique, en décembre 1970, un programme de réformes, mettant de l'avant les solutions syndicales aux problèmes du Québec. La Crise d'Octobre sera donc l'occasion pour le mouvement syndical de faire valoir auprès du grand public sa pensée et ses solutions aux problèmes sociaux.

Toutefois, la décision des dirigeants syndicaux de s'opposer aux mesures de guerre et d'embrigader sans préavis leurs troupes en front commun, souleva l'opposition ferme d'un nombre important de syndicats locaux et de syndiqués de la base, au grand plaisir des opposants traditionnels du syndicalisme. Même si le mouvement d'opposition n'épargna aucune des trois centrales, c'est à la F.T.Q. qu'il fit le plus de bruit, compte tenu de sa structure plus décentralisée et au lien plus ténu qui relie la fédération aux syndicats affiliés. L'opposition au front commun intersyndical provenait de secteurs importants comme le vêtement, les pâtes et papier et les machinistes, tandis que les appuis venaient notamment du Conseil du travail de Montréal et des Métallos. Quelques jours après la réunion du Centre Mgr Marcoux, 12 syndicats affiliés représentant plus de 35 % des membres de la F.T.Q., se dissociaient publiquement de la position de la Fédération et de son implication au sein du front commun. On reprochait d'abord aux dirigeants de s'opposer aux mesures de guerre, que l'on jugeaient pénibles certes, mais nécessaires dans les circonstances. Mais ce que l'on reprochait encore plus aux porte-parole de la F.T.Q., c'était la manière dont ils avaient engagé, sans consultation préalable, l'ensemble de l'organisation sur une question non syndicale qui ne regarde que les membres. Dans les semaines qui suivirent, les

dirigeants multiplièrent, dans tous les coins du Québec, des réunions d'information auprès des conseils régionaux afin d'expliquer davantage leur position. Ils admirent alors être allé un peu vite en affaire, mais que, compte tenu de l'urgence de la situation, ils n'avaient eu guère le choix. Quelques mois plus tard, le mouvement de dissidence était résorbé.

Loin d'être un caprice ou le résultat des objurgations des politiciens de droite contre la position de leurs chefs, cette dissidence de nombreux syndicats était sincère. A la faveur de l'état de crise provoqué par les Evénements d'Octobre, elle témoigne, selon nous, de l'opposition d'une fraction importante du mouvement syndical envers le virage idéologique entrepris plus tôt par les directions des centrales, dans le sens d'une affirmation plus marquée du nationalisme québécois et d'une critique plus acérée du capitalisme. Ainsi, pour plusieurs militants de longue date de la F.T.Q., formés à l'école du syndicalisme international, il était plutôt déplaisant de se voir associer à la C.S.N. ou à la C.E.Q., au discours social de plus en plus radical et au nationalisme jugé racoleur.

Voyons maintenant quelles conséquences la Crise d'Octobre a pu avoir sur l'évolution ultérieure de la F.T.Q.

Impact d'Octobre 1970 sur la F.T.Q.

Un moyen éprouvé de mesurer l'impact d'un événement auprès d'une organisation syndicale comme la F.T.Q., est d'aller voir la place que lui réserve par la suite le discours officiel. Si on se fie à ce critère d'analyse, on constate que plus encore qu'à la C.S.N. ou

à la C.E.Q., Octobre 70 aura eu un impact important sur l'évolution idéologique de la Fédération, particulièrement sur celle de son président, Louis Laberge. Ce dernier fut profondément choqué par l'intervention du gouvernement fédéral et c'est principalement à travers lui que la F.T.Q. sera marquée. Pendant plus d'un an, dans une foule de déclarations publiques, il fera référence aux Evénements d'Octobre et à ce qu'il appelait le "coup de force du fédéral".

Au congrès de décembre 1971, qui consacre un certain virage vers la gauche de la centrale, l'ombre d'Octobre 70 plane toujours. Dans le texte officiel de son discours inaugural, Louis Laberge parle abondamment des événements survenus 14 mois plus tôt. Il insiste alors sur les conséquences qu'il faut en tirer quant à la véritable nature de la société capitaliste et au rôle de l'Etat. C'est d'ailleurs lors de ce congrès que fut publié le document L'Etat, rouage de notre exploitation. On retrouvera pendant un certain temps encore des allusions directes à la Crise d'Octobre, notamment dans le rapport moral de Jean Gérin-Lajoie, en août 72. Donc, à la F.T.Q. plus qu'ailleurs, les Evénements d'Octobre ont laissé des traces visibles au niveau des paroles. La Fédération aura bonne mémoire et ceci ne sera pas sans conséquence au niveau des actes. Ainsi, au plan de la solidarité intersyndicale, il est indéniable que la Crise d'Octobre marque un temps fort et une étape déterminante dans le rapprochement toujours plus poussé des centrales au début des années 70. Ce rapprochement va d'ailleurs déboucher dans le front commun de 1972 face à l'Etat employeur. Selon plusieurs syndicalistes que nous avons interrogés,

l'expérience d'unité en octobre 1970 a pavé la voie et rendu plus naturel le front commun de 1972, même si à la F.T.Q. cela ne se fit pas sans grincements de dents.

De même, au plan idéologique, force nous est de constater qu'après 1970, une radicalisation accrue s'opère dans l'analyse du système politico-économique, et on remarque que les leaders syndicaux appellent désormais les membres à un militantisme accru. À la F.T.Q., comme on l'a vu, c'est surtout au congrès de 71 que l'on tira les leçons des Événements d'Octobre. La Fédération s'engagea, à l'invitation du président Laberge, à radicaliser son action et sa critique du système économique et du rôle de l'État. Selon Jean Génin-Lajoie, la Crise d'Octobre a précipité la F.T.Q. vers la sociale-démocratie, tout en la rapprochant du Parti Québécois.

Enfin, on constate encore une fois qu'Octobre 70 a eu pour effet d'accélérer la réflexion des centrales au sujet de la question nationale. En se rapprochant du Parti Québécois, la F.T.Q. se rapprochait aussi de l'option fondamentale de ce parti. Pour une fraction importante de ses militants, l'hypothèse de la souveraineté du Québec viendra combler le vide idéologique causé par le rejet progressif du fédéralisme. Certaines instances ou dirigeants de la F.T.Q., se prononceront en faveur du principe de la souveraineté du Québec; c'est notamment le cas, en 1972, de Marcel Perrault, président du C.T.M., et du congrès général des Métallos. D'autre part, autre suite de la Crise d'Octobre, la F.T.Q. commencera à prendre ses distances face au grand frère canadien, le C.T.C., dont certains ont trouvé l'attitude trop timide et modérée durant les événements.

Nous ne prétendons pas que la Crise d'Octobre est seule responsable de l'évolution que nous venons de décrire, mais nous croyons cependant que, telle un catalyseur, elle en a accéléré et confirmé le mouvement.

Toutefois, nous restons conscient que mes conclusions ne s'appliquent, avec certitude, qu'aux dirigeants et au discours officiel de la F.T.Q. Sans doute, comme cela est souvent le cas, les militants de la base ont-ils vécu la crise de façon différente. Cela reste à voir. Il s'agit-là d'une toute autre démarche, tant au plan des sources que de l'analyse. Et cette démarche reste à faire.

MES DÉBUTS DANS LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

Emile Boudreau

Syndicaliste à la retraite

Mon premier contact avec le syndicalisme remonte à l'automne 1942. J'étais nouveau marié, et j'avais besoin de gagner ma vie pendant la période entre la fin de l'été et les premières neiges, alors que je pourrais faire la coupe des billots sur nos lots de colonisation en Abitibi. J'étais alors "monté dans les chantiers" à Mace, en Ontario, tout près des lignes du Québec.

Auparavant, j'avais quelques fois entendu parler de syndicalisme. C'était toujours en termes de bûcherons, puisque c'était mon métier à ce moment-là. Dans l'hiver 1935-36, que j'avais passée dans un chantier à Sanmaur, sur la St-Maurice, j'écoutais avec avidité les "anciens" parler de leurs voyages dans les chantiers des pays étrangers, particulièrement l'Ontario, et je me souvenais d'une phrase qui revenait souvent: "Dans l'Ontario, y ont l'Union. Icitte, dans la province de Québec, les canayens français ça se quient pas!".

Donc, à l'automne 1942, je suis à Mace, en Ontario. Un soir, après souper, il y avait deux "étranges" dans le campe. Ils avaient placé, entre les rangées de "beds" la table sur laquelle on jouait normalement aux cartes, il y avait des papiers sur la table, et il y avait un petit groupe de gars alentour. Je m'approche et l'un des "étranges" me demande pour signer ma carte pour l'Union. Ça coûtait 2.00\$. Je n'avais pas d'argent, mais il me dit que j'avais juste à signer une autorisation, et que ça serait pris sur ma paie. Par orgueil plus que pour toute autre raison, parce que je ne voulais pas que les gars de l'Ontario croient que les canayens français "ça s'quient pas", j'ai signé ma carte et j'ai signé l'autorisation.

Je n'ai jamais su quelle Union c'était. Ces deux gars-là

n'étaient pas là le lendemain. Jamais on n'a enlevé mon 2.00\$ sur ma paie. Et moi-même je ne suis pas resté longtemps pour ce "jobbeur" là. Je n'ai jamais pensé, à ce moment-là, que mon départ prématuré avait pour cause le fait que j'avais signé ma carte d'Union. Je pensais que je n'étais pas assez bon "bucheux" pour ce "campe"-là. Les doutes ne sont venus que beaucoup plus tard, beaucoup trop tard pour que je puisse faire une plainte de congédiement pour activités syndicales!

Au mois de mars 1944, alors que ma femme attendait notre deuxième enfant, que j'avais dû mettre mes chevaux à l'écurie parce que le printemps avait été trop hâtif, et que je n'en finissais plus de correspondre avec le ministère de la guerre pour les convaincre de se passer de moi dans l'armée, je me suis embauché à la mine Normétal. C'était une mine de cuivre et de zinc, donc une industrie de guerre, donc un espèce d'abri anti-armée. Je m'étais toujours juré de ne jamais descendre sous terre dans cette cage de fer accrochée avec une babiche, mais entre ça et l'armée "quelque part en Angleterre", j'aimais encore mieux choisir la cage de fer et la babiche!

Donc, de colon et bûcheron, me voilà devenu mineur, un peu malgré moi. Au mois de novembre de la même année, les travailleurs sont convoqués pour une assemblée, le dimanche, dans la salle du Club de la Compagnie. L'assemblée était convoquée par deux employés, un dénommé Duchesneau et un autre dont je ne me souviens pas le nom. Il était question d'union. Dans ma grande naïveté, je ne fus pas du tout surpris de voir que des convocations pour parler d'Union soient affichées sur les tableaux de la Compagnie. Je ne me demandais même pas de questions à ce sujet. Après tout, les canayens français pouvaient bien se "quiendre" tout autant que les ontariens! Donc, je me rendis à l'assemblée.

Il était arrivé que quelque temps auparavant j'avais eu un tout petit accrochage avec le dénommé Duchesneau, l'un des signataires de la convocation. Au cours de l'assemblée, j'intervins à quelques reprises, et par pur hasard c'était chaque fois en contradiction avec Duchesneau. Lorsque vint le temps d'élire les officiers, je proposai un anglophone, Bill Scott, pour faire la

lutte à Duchesneau au poste de président... et ce fut mon candidat qui remporta la victoire. Et il arriva ce qui arrive tout le temps dans des réunions de ce genre: quand tu parles tu "pognes" une "job". Je fus donc élu secrétaire de notre Union, l'Association des employés de Normétal.

J'appris plus tard que quelques semaines auparavant deux "étranges" étaient venus s'embaucher à la mine et, une fois en place, avaient commencé à faire de la propagande pour l'Union, le Mine-Mill, qui était déjà en place dans quelques mines de la région. Or, le Mine-Mill, tout le monde le sait, c'était une union "communisse". Le gérant de la mine, lui, n'aimait pas les "communisses". Il avait congédié les deux "étranges", et il avait demandé à quelques-uns de ses "fidèles" d'organiser une union pour ses employés de Normétal.

C'est donc à l'occasion de cette valeureuse croisade patronale contre le communisme, et dans le cadre d'un syndicat "indépendant" qui avait, du moins à ses débuts, toutes les caractéristiques d'une "union de compagnie" qu'a commencé ma longue carrière syndicale!

Sauf que dans la mesure du peu de connaissances que nous pouvions avoir et de notre grande naïveté, je puis dire avec beaucoup de fierté que nous n'avons jamais vraiment été une "union de compagnie". Bien sûr, c'est la Compagnie qui nous a guidés dans les démarches pour l'obtention de notre "certification", mais pendant les sept ans d'existence de l'Association des employés de Normétal nous n'avons jamais signé une convention collective de travail.

Je m'étais abonné au Front Ouvrier du groupe Jociste de Montréal (Réginald Boisvert, Jacques Hébert et les autres) et j'avais obtenu d'eux un "contrat modèle" qui m'avait servi de guide pour préparer des propositions à soumettre à la Compagnie. Evidemment, ce fut rejeté. Une contre-proposition de la Compagnie fut carrément rejetée par notre comité et aussi par l'assemblée des membres. Ce fut la fin des négociations!

A propos de nos négociations, il serait peut-être amusant de vous raconter une petite anecdote. J'avais donc préparé, sans en parler à personne, un projet de convention collective en prenant pour guide la convention JOCiste. A la Noranda, le Mine-Mill était en place. J'avais vu dans les journaux régionaux qu'il y aurait une soirée récréative organisée par le Mine Mill le samedi soir, et je me rendis à Rouyn dans l'espoir de rencontrer l'un des dirigeants de l'Union afin d'obtenir son avis sur les propositions que j'avais l'intention de soumettre aux membres du comité syndical et, éventuellement, à la Compagnie.

Je me rendis à la soirée, je m'informai auprès des travailleurs qui étaient là, et on me référa à un dénommé David Côté, un permanent du Mine-Mill. (C'était le même David Côté qui, plus tard, à l'occasion d'une élection complémentaire, fut le seul à être jamais élu au Québec sous la bannière du CCF et qui, quelques mois après son élection, traversa la chambre pour aller siéger avec les Libéraux.) Je lui remis une copie de nos propositions, il me promit de les étudier et de me téléphoner pour me donner son opinion, et je repartis pour Normétal avec la satisfaction du devoir accompli.

Le mercredi de la semaine suivante, le président de l'Association, Bill Scott, rouge de colère, m'attendait à la sortie de mon "shift". Pourquoi étais-je allé consulter le Mine-Mill sur des propositions à soumettre à la Compagnie sans lui en avoir parlé. Il me fit un long discours, que je n'ai jamais oublié par la suite, sur les prérogatives d'un président et sur le rôle auquel devait se limiter un simple secrétaire! Complètement abasourdi, je lui demandai comment il avait appris que je m'étais rendu coupable d'une telle démarche, puisque je n'en avais parlé à personne. Il me dit qu'il avait été convoqué au bureau de Jack Little, le gérant de la mine, et que celui-ci avait sur son bureau une copie des propositions que j'avais remises à David Côté. "God, I was embarrassed!", me dit-il.

Ça avait pris deux jours: de David Côté au gérant de la Noranda, du gérant de la Noranda au gérant de la Normétal, et du gérant de la Normétal au président de notre Association. Jamais

dans ma vie, ^{je} ne ne suis venu aussi près de perdre une "job" de secrétaire! Je vous jure que je n'ai jamais oublié cette expérience, et que j'en ai fait mon profit par la suite.

Éventuellement, la guerre prit fin, mais moi j'avais pris goût au travail de mineur ainsi qu'à mes fonctions syndicales. Entre temps, j'étais d'ailleurs aussi devenu secrétaire de la Municipalité et de la Commission scolaire tout en continuant mon travail de mineur à plein temps. J'étais donc devenu, sans trop m'en rendre compte, un gars important a Normétal. Mais notre Union, ça marchait pas fort. On gagnait des petites choses, les gars nous aimaient bien, mais de plus en plus on se sentait seuls, sans pouvoir. Il y avait même des gars qui s'enhardissaient parfois jusqu'à me suggérer qu'il faudrait aller "chercher une grosse Union".

Je lisais beaucoup de journaux. Je suivais les activités. Une collecte à l'occasion de la grève de Windsor, la fameuse grève qui donna la Formule Rand. Une autre collecte pour la grève des mineurs d'Asbestos: environ 250\$ que l'assemblée générale avait "arrondi" à 300\$. Tout cela nous aguerrissait parce qu'on pouvait sentir l'opposition de la Compagnie à notre "émancipation" graduelle. Quant à moi, j'étais devenu un "trouble maker" au salaire de "helper" pendant 7 ans!

Vers 1948, le Mine-Mill avait été littéralement évincé du Nord-Ouest québécois par des "comités de citoyens" d'inspiration sûrement patronale et aussi, très probablement, cléricale. Il ne s'était pas tellement défendu, ayant mis tous ses oeufs dans le même panier dans la région de Sudbury, beaucoup plus alléchante pour un syndicat. A la même époque, le Mine-Mill était expulsé du CIO aux Etats-Unis et, l'année suivante, du Congrès canadien du travail qui, du même souffle, accorda au Syndicat des Métallos (dans le temps, c'était les "United Steelworkers of America") la juridiction dans les mines pour faire la lutte au Mine-Mill. Le champ étant libre à la Noranda par suite de la débandade du Mine-Mill suite à la grève de 1945, le CCT y recruta la majorité des travailleurs dans une "union chartrée". Lorsque le CCT donna aux Métallos la juriduction dans les mines, il y avait, dans la

corbeille, le local de la mine Noranda et ceux d'une ou deux autres mines dans la région. Si ma mémoire est bonne, ce fut aux débuts de l'année 1950 que j'appris par les journaux régionaux que les Métallos avaient été "certifiés" à la Noranda.

Cette fois, je n'allais pas commettre la même erreur que celle que j'avais commise avec David Côté. Bill Scott avait démissionné comme président de notre Association et il avait été remplacé par un francophone, André Bédard. Je lui proposai qu'on se rende à Rouyn, un dimanche, tout l'exécutif de l'Association, pour y rencontrer les dirigeants des Métallos. L'exécutif accepta (après tout, un voyage à Rouyn n'avait rien de désagréable) et un beau dimanche matin d'hiver, par un froid sibérien, nous nous entassions dans deux automobiles pour aller rencontrer les grands chefs ouvriers du CIO à Rouyn!

Les démarches aboutirent à une grande assemblée des membres de l'Association des employés de Normétal au printemps 1950, à laquelle avaient été invités des permanents des Métallos en poste à Rouyn. Dans un petit village comme Normétal, tout se sait très rapidement. Les "autorités" avaient eu vent de l'affaire, et à notre grande surprise, qui est-ce qui arrive dans la salle au début de l'assemblée sinon Son honneur M. le Maire lui-même, en personne. M. le maire demande à prendre la parole. Les permanents de Rouyn s'objectent, mais après consultation rapide avec les membres de l'exécutif, on décide de le laisser parler. Ce fut un discours très émotif. "Pensez-y bien, mes bons amis, une union comme celle-là, ça va vous faire faire des grèves, c'est l'avenir de vos familles, de vos enfants, l'avenir de Normétal, etc., etc., etc." Je demande la parole et je dis aux gars: "Nous-autres, on n'a jamais eu de protection à la mine. Moi j'ai quatre enfants. Vous-autres aussi, vous en avez. Peut-être qu'ils vont être mineurs eux-autres aussi. Si on se tient debout, ils auront peut-être un peu plus de protection qu'on en a eue nous-autres. Moi, les gars, je vous conseille de suivre les conseils de M. le Maire. Pensez-y. Pensez-y comme il faut. Si vous y pensez comme il faut, vous allez tous embarquer dans le CIO avec les United Steelworkers of America."

Jamais, ni auparavant, ni jamais par la suite, je n'ai eu droit à une telle ovation. Les gars se défoulaient. Ils en avaient assez de l'union de compagnie. Ce qu'ils voulaient, c'était une "vraie" union. Le Maire ramassa son manteau et son chapeau et sortit de la salle en furie. La décision fut prise de "switcher" aux Métallos et je fus mandaté pour aller rencontrer les avocats à Montréal pour discuter des modalités. Et lorsque tout fut prêt pour la signature des cartes d'adhésion, dans l'espace d'une semaine plus de 95% des quelque 450 employés de la compagnie Normétal avaient adhéré aux United Steelworkers of America que, pour les circonstances du Québec, on avait traduit "'Métallurgistes-unis d'Amérique". (Nom qui fut plus tard inscrit officiellement dans la constitution, mais au Québec nous avons adopté, et nous avons gardé, "Syndicat des Métallos").

Il y a toujours un prix à payer pour l'indépendance. A Normétal, il y avait une succursale de la Banque Canadienne Nationale de La Sarre. Le gros client, évidemment, c'était la mine Normétal. Tant que nous avions l'Union de compagnie, le gérant nous laissait utiliser un petit bureau à l'intérieur de la banque pour collecter les cotisations mensuelles. (La compagnie n'avait pas voulu nous donner le "check-off" pour ne pas créer de précédent!). Avec les Métallos, on avait continué à collecter les 50 cents par mois jusqu'à la certification. Ensuite, ce fut 3.00\$, si je me souviens bien.

Par pure coïncidence, à la date où nous avons demandé la certification pour notre syndicat local des Métallos, le gérant de la succursale reçut des instructions du Bureau-chef de Montréal de ne plus nous laisser utiliser le bureau à l'intérieur de la banque pour collecter les cotisations. Pour d'autres organisations de tous genres, ça avait l'air que c'était correct. Mais pour l'Union, c'était défendu. Est-ce que c'était la Compagnie qui lui avait dit de nous "crisser" dehors? Mais non! Ça venait du Bureau-chef de Montréal!

Mais il n'y avait pas que les autorités civiles de Normétal qui s'inquiétaient du fait que les brebis suivaient les mauvais bergers. Il y avait aussi les autorités religieuses. Et les

autorités religieuses à Normétal, c'était L'AUTORITÉ RELIGIEUSE, le Curé de Normétal, l'abbé Paul Blanchet.

Lorsqu'il fut acquis que les Métallos avaient recruté une majorité des travailleurs et qu'une requête en certification avait été envoyée au gouvernement, le Curé Blanchet entra dans une rage folle. Comment! Une union neutre! Comme si notre union de Compagnie avait été une union catholique!

En chaire, cependant, il contrôla sa rage. Il eut plutôt recours à l'arme de la prière à laquelle il ne manqua pas d'associer ses ouailles bien-aimées. A la messe, après le sermon, il nous faisait dire trois Pater, trois Ave et trois Gloria pour "préserver les travailleurs de Normétal contre les unions neutres".

Ça marcha comme ça pendant quelques mois. Les gars en rigolaient. Moi j'enrageais, mais je ne disais rien. J'enrageais surtout parce que ça prenait du temps à obtenir la certification, qu'on n'avait pas de nouvelles, que le Curé continuait à nous faire prier à la messe, et que lui et le Maire et la petite "élite" snob de Normétal nous bavaient chaque fois qu'ils en avaient la chance.

Un jour, alors qu'on attendait la cage sur le "deck" à la mine, le gros Max Poirier lança: "Ti-mile, sais-tu que le Curé y va gagner sur nous-autres avec ses Pater... On l'a pas souvent, notre certification..." La conversation s'engagea là-dessus, et à un moment donné un des gars me dit: "Sais-tu ce qu'on devrait faire, Ti-mile... on devrait envoyer une pétition à l'Évêque pour le faire sortir de Normétal". Plusieurs des gars trouvaient que c'était une bien bonne idée, mais moi je leur dis: "Les gars, si vous voulez qu'on reste "pognés" avec ce curé-là, tout ce que vous avez à faire c'est de faire signer une requête pour demander à l'Évêque de nous en débarrasser. C'est sûr qu'il va rester longtemps. Moi, je sais comment faire pour s'en débarrasser." "Mais comment?" de demander le gros Max. Je dis: "C'est de faire le moins de bruit possible... Il faudrait que ça fasse même pas "ding" dans l'assiette, le dimanche... Tant qu'on va le

bourrer d'argent, l'évêque va le laisser ici. Si on arrête de lui en donner, l'Évêque va allumer ses lumières." Un des gars lança: "Faudrait y mettre des boutons d'Union..." Il y eut des éclats de rire, quelques farces, et ça resta là.

Il faut vous dire deux choses. La première c'est que tous les dimanches, c'était le curé qui faisait la collecte des bancs et aussi la quête. Il ne se fiait à personne. Il laissait son autel, prenait l'assiette, et se promenait dans les allées pour récolter les aumônes, ne se gênant pas pour nous dire qu'il aimait mieux les quêtes "silencieuses", c'est-à-dire celles où les billets de papier remplaçaient les "trente-sous". Et quand il y avait une quête spéciale après l'Offertoire, pour les Missions ou pour les vocations ou autre chose, c'était encore lui qui la faisait. La deuxième chose qu'il faut vous dire c'est que l'Union nous avait envoyé des petits macarons en tôle avec une belle feuille d'érable verte entourée du nom: "Métallurgistes unis d'Amérique". J'en avais distribué à tous les gars, mais très peu en portaient.

Toujours est-il que le dimanche suivant notre fameuse conversation sur le "deck", le curé, comme à l'accoutumée, nous fait faire les trois Pater et les trois Ave à la fin de son sermon, et ensuite, comme à l'accoutumée il saute en bas de la chaire avec son assiette pour faire la quête.

Surprise! Au lieu des piastres, ce sont des macarons qu'il récolte dans son assiette. Entre 50 et 75, d'après ce que le maître de poste m'avait confié quelque temps plus tard. Les gars avaient compris, le mot d'ordre s'était donné, et l'action avait été prise sans que j'aie à m'en mêler. Tellement que moi je n'ai jamais osé avouer aux gars que j'avais mis ma piastre dans l'assiette comme tous les autres dimanches. Mais l'important, c'est que le curé a compris. L'affaire des Pater et des Ave, ce fut fini "d'en par là". Éventuellement notre certification arriva, on put participer à la coordination des négociations avec les gars des autres mines de la région, et les gars de Normétal firent la grève avec les gars des autres mines de la région en 1953!

Entre temps, j'étais devenu "staff" de l'Union. Plus tard j'appris que le terme français c'était "permanent" mais ça m'a pris pas-mal de temps avant de réaliser que j'étais permanent. Les permanents à Rouyn étaient d'excellents garçons, mais ils étaient anglophones. Les traductions qu'ils nous faisaient étaient tout simplement épouvantables. Moi, j'avais pas appris grand'chose à l'école, mais j'avais appris à taper à la machine et j'étais passé à travers la grammaire anglaise de 12ième année. Ma pratique avec un président anglophone de l'Association des employés et un président anglophone de la commission scolaire m'avait donné quelques notions de traduction. J'avais offert à Jimmy Russel, le permanent à Rouyn, de faire les traductions des tracts pour eux-autres. Ça me gênait de voir des tracts en mauvais français distribués aux gars de Normétal.

Au mois de décembre 1950, la secrétaire du bureau de Rouyn tomba malade, et un permanent de Montréal, un dénommé Poulin, qui n'était là que depuis environ 2 mois, voulait aller passer les Fêtes avec sa famille. Jimmy Russel me suggéra de demander un congé de trois mois et d'aller travailler au bureau de Rouyn pour remplacer Poulin pendant ses vacances. La compagnie m'accorda mon trois mois.

J'arrivai à Rouyn le 6 décembre. Le 8 décembre, Poulin partait pour Montréal dans sa famille. Le 12 décembre il mourait d'une crise cardiaque. J'étais "pogné" pour rester mes trois mois. Au mois de mars, il fallait aller compléter l'organisation qui était en stagnation dans la région de Val d'Or/Malartic. On me demanda d'y aller. Mes trois mois arrivaient à leur fin. Je demandai une prolongation à la compagnie, mais ce fut un NON catégorique. J'avais une décision cruciale à prendre. J'étais "en ligne" pour une "job" d'opérateur de treuil à la mine Normétal. Dans le temps, une job sur le "hoist", c'était considéré comme une "carrière". C'était au moins un degré plus élevé dans l'échelle sociale.

Nous avions maintenant cinq enfants en bas âge, le plus vieux n'ayant que 7 ans et la plus jeune n'ayant même pas encore un an. Je n'étais pas un "staff" permanent pour l'Union, et pour

être parfaitement franc, je ne croyais pas posséder les qualifications pour le devenir. Mais il y avait une "job" à faire à Val d'Or et Malartic. Après en avoir discuté avec ma femme, je décidai de plonger. Advienne que pourra. Quand ce sera fini avec l'Union, je trouverai bien autre chose.

Et c'est ainsi qu'un peu par accident, un peu par défaut, parce qu'il n'y en avait pas d'autres pour prendre la "job", qui pouvaient écrire à la machine et faire un peu de traduction tout en faisant un peu le travail de permanent, et beaucoup par irresponsabilité envers ma famille, que je devins "staff" du Syndicat des Métallos, et qu'à partir d'un congé sans solde pour activités syndicales qui m'avait été accordé par la mine Normétal, je suis resté vingt-six ans au service du Syndicat des Métallos et ensuite sept ans au service de la FTQ.

Je voudrais dire en terminant que lorsque j'ai commencé mes activités syndicales à la mine Normétal au mois de novembre 1944, je ne connaissais absolument rien du syndicalisme. Même en 1950, je ne savais pas encore ce que voulaient dire les lettres C.I.O. Le syndicat des Métallos était, à ce moment là, en guerre contre le Mine Mill qui était expulsé du Congrès du travail du Canada. Un jour le surintendant de la mine, Desmond Smyth qui faisait sa ronde sous terre, s'arrête pour jaser avec moi et il me demande (en anglais, bien sûr): "Emile, l'Union que vous voulez entrer ici, est-ce que c'est la même qu'à Sudbury?" Je ne connaissais rien de l'union à Sudbury ni de la rivalité entre les Métallos et le Mine Mill. Mais j'avais entendu dire qu'à Sudbury c'était une union très forte et très militante. Alors je répondis avec assurance: "Sure, Des... It's the same Union" "C'est bon pour les gars, me dit alors Des Smyth. C'est une union très "tough"! Ce ne fut que plus tard que j'appris que ce n'était pas du tout la même union. Et j'ai toujours soupçonné que Des Smyth le savait, et qu'il m'avait demandé la question seulement pour le "tester"!

Mais une chose que je savais, c'est que je voulais avoir une union forte. Pour moi, une union forte c'était C.I.O. même si je ne savais pas ce que ça voulait dire, et c'était John L. Lewis

et toutes les légendes qu'on racontait à son sujet. Et ce que je savais aussi c'était que c'était ça que les gars voulaient, eux-aussi. Ils n'en connaissaient pas plus que moi, mais C.I.O., pour eux, ça sonnait une cloche. Sans qu'ils puissent l'exprimer plus que moi, ça sonnait la cloche de la solidarité internationale des travailleurs. Et c'est un peu, beaucoup, ce principe qui nous a animés par la suite au sein du Syndicat des Métallos et au sein de la plupart des unions internationales, dans notre action syndicale au Canada et au Québec.

- o - o - o - o - o - o - o - o - o - o -